

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

EN REGARD DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE "SOLIDARITÉ ET INCLUSION
SOCIALE" VERS UN 3^E PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL

29 JANVIER 2016



AQCID

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES CENTRES D'INTERVENTION
EN DÉPENDANCE

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Introduction	4
La pauvreté : Un enjeu important pour le réseau en dépendance	5
Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes	7
Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique	11
Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail	13
Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société	15
Orientation 5 : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions	16
Conclusion	18
Sommaire des recommandations	19

PRÉSENTATION

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) est un regroupement national représentant près de 100 organismes communautaires, œuvrant en dépendance. L'AQCID constitue ainsi l'organisation la plus représentative du milieu des dépendances regroupant des organismes d'aide et entraide, des milieux de vie, des centres de prévention et des centres de traitement. L'AQCID est un interlocuteur et un partenaire du réseau public dans la prestation de services en dépendance à la population.

NOTRE MISSION

- Regrouper les organismes communautaires et privés travaillant dans le secteur des dépendances;
- Favoriser la concertation et l'unité d'action entre les membres;
- Représenter ses membres auprès de la population et des instances notamment les instances politiques, communautaires et publiques;
- Constituer un lieu d'actions et d'échanges d'informations, de connaissances, de recherches et d'expertises;
- Favoriser et soutenir la qualité des services déployés par ses membres.

INTRODUCTION

Les organismes membres de l'AQCID travaillent avec une clientèle variée, des jeunes aux aînés, des personnes aux études ou sur le marché de l'emploi ainsi que celles sur l'aide sociale. Nous tenons à préciser que dans notre mémoire, nous porterons une attention particulière aux personnes ayant une problématique de dépendance ET qui sont prestataires de l'aide sociale.

Pour vous aider à situer, nous vous présentons une définition de la dépendance permettant une meilleure compréhension de ce qui est évité en prévention ou traité dans les centres.

QU'EST-CE QU'UNE DÉPENDANCE?¹

La dépendance est installée lorsque la personne ne peut plus se passer de consommer une ou plusieurs substances, sans éprouver de souffrances physiques ou psychologiques.

Elle se caractérise par des symptômes généraux tels que :

- L'impossibilité de résister au besoin de consommer;
- L'accroissement de la tension interne et de l'anxiété avant la consommation habituelle;
- Le soulagement ressenti lors de la consommation;
- Le sentiment de perte de contrôle de soi pendant la consommation.

L'usage abusif d'alcool ou de drogues peut engendrer :

- Des conséquences sur la santé autant physique que mentale;
- Des modifications en ce qui a trait au comportement;
- Des conséquences sur le plan financier autant que judiciaire;
- Des conséquences néfastes dans l'environnement familial, social et professionnel.

¹ Information tirée du site internet de ToxQuebec - <http://www.toxquebec.com/accueil.html>

LA PAUVRETÉ

un enjeu important pour le réseau en dépendance

« Toxicomanie et pauvreté ont des effets combinés et souvent synergiques qui se sont révélés un obstacle majeur au développement socio-économique, contribuant non seulement à l'émergence de nouveaux problèmes de santé et sociaux, mais aussi à la pérennisation des problèmes antérieurs »²

La toxicomanie peut-être une cause ou une conséquence à la pauvreté. Nous croyons que s'attarder à la prévention ainsi qu'à la prise en charge des personnes aux prises avec une problématique de dépendance se doit donc d'être intégrées dans la lutte à la pauvreté.

Il s'agit pour nous de la prémisse de base justifiant la présence d'un organisme comme le nôtre à être partie prenante à ce défi collectif qu'est la lutte à la pauvreté.

Nous désirons également souligner notre adhésion à la définition de la pauvreté proposée par la Loi où il est question de « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. »³

Dans cette définition, nous y reconnaissons un grand nombre des personnes utilisatrices des services offerts par nos membres pour lesquelles, malheureusement, la réalité de la pauvreté est un quotidien les maintenant dans leur dépendance. Notons, par ailleurs, que la clientèle prestataire d'aide sociale se retrouvant dans notre réseau est majoritairement constituée de personnes seules.

² Organisation mondiale de la santé, 1990, Programme de lutte contre les toxicomanies – Exposé de la stratégie, p. 1, https://extranet.who.int/iris/restricted/bitstream/10665/58390/1/WHO_PSA_90.1_fre.pdf

³ Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2002, Québec, Gouvernement du Québec, article 2

Par ailleurs, nous rappelons que l'association canadienne de la santé publique⁴ présente la pauvreté et l'exclusion sociale comme étant des facteurs de risques qui augmentent la vulnérabilité de certains individus ayant un problème de dépendance.

Donc, travailler à diminuer et atténuer les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale contribue à la réussite du processus thérapeutique des personnes désireuses de s'en sortir.

4 Document de l'Association canadienne de la santé publique tiré du site d'Action Toxicomanie Bois-Franc, Facteurs de risques et de protection, <http://www.actiontox.com/informations-dependances/parents/facteurs-de-risques-et-de-protection.aspx>

ORIENTATION 1

Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Nous sommes en accord avec le ministère lorsque ce dernier stipule, dans le document préparatoire, qu'il faut s'attarder davantage sur les causes de la pauvreté et, conséquemment, adapter les interventions.

En 2013, votre ministère stipulait que « la prévention permet de s'attaquer aux problèmes sociaux, et de bâtir ainsi une meilleure société pour l'avenir. La prévention constitue la façon la plus efficace d'apporter une solution effective aux problèmes actuels ou anticipés. En faisant une place importante à la prévention, la solidarité durable s'attaque aux racines mêmes des problèmes, pour y apporter une réponse à long terme. La prévention permet de briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion, ou de réduire les inégalités en santé et en éducation pour les générations futures. »⁵ (MESS, 2013)

PROMOTION DE LA SANTÉ ET DES SAINES HABITUDES DE VIE

Parmi les enjeux mentionnés, aucun ne fait mention à **la promotion de la santé et des saines habitudes de vie**; or, il s'agit là, pour nous, d'un facteur de protection important pour la clientèle à risque de vivre une problématique de dépendance. Nos organismes de prévention dans les écoles ou en milieu de travail nous confirment l'impact de leur intervention de prévention quant à la prévalence de la problématique de dépendance. Chez les adultes ayant une problématique de dépendance, nous croyons que l'accompagnement proposé en terme préventif pour la mise en place de saines habitudes de vie est un préalable à une réinsertion socioprofessionnelle réussie.

Cependant, il faut faire attention à la manière dont sont élaborées les campagnes de prévention. Prenons l'exemple de la semaine de prévention des toxicomanies. Il s'agit d'une campagne élaborée par le MSSS

⁵ MESSS, 2013, La Solidarité : une richesse pour le Québec. Agir auprès des personnes, soutenir ceux qui aident, préparer l'avenir. p 9 - http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_pilier_solidarite_brochure.pdf

chaque année. Au coût de 1,3 million de dollars (pour l'année 2014), celle-ci, selon nous, ne réussit pas à s'implanter aussi bien que les campagnes locales issues des communautés et à rejoindre efficacement son public cible. Peut-on imaginer l'impact de cette campagne si elle était élaborée en partenariat avec les milieux? Peut-on penser aux effets des activités de prévention des organismes communautaires s'ils bénéficiaient d'une redistribution de cette somme? « La prévention ne pourra être efficace qu'au prix de la collaboration, de la complémentarité et, ultimement, de la concertation des services offerts dans une visée écologique »⁶, précisent les chercheurs. La question du partenariat demande donc d'être remise à l'ordre du jour auprès des différents acteurs de la communauté dont les organismes œuvrant en prévention des dépendances.

Les meilleures pratiques en prévention se doivent d'être **planifiées** de façon à pouvoir intervenir globalement sur un ensemble de niveaux (école, jeunes, famille, aîné, communauté). Les objectifs sont élaborés en **concertation et interactivité** avec les acteurs du milieu et deviennent appropriés et adaptés à la réalité de tous, dont les personnes ciblées par la campagne de prévention. Pour se définir comme une meilleure pratique en prévention, les interventions doivent être employées de façon **intensive et continue**, « les interventions doivent être employées de façon intensive et continue en milieu scolaire, familial et communautaire, et tout au long du cheminement des personnes afin de favoriser le développement des compétences personnelles et sociales. Elles ne devraient pas se limiter à des interventions ponctuelles. »⁷

C'est pourquoi nous recommandons qu'un volet « Promotion de la santé et des saines habitudes de vie » soit intégré dans le prochain plan d'action et que l'on s'assure que, dans l'application, le financement en prévention des dépendances soit garanti pour la réalisation de programme avec les acteurs du milieu, les organismes communautaires.

⁶ LAVENTURE, M., BOISVERT, K. & BESNARD, T. (2010) – Programme de prévention universelle et ciblée de la toxicomanie à l'adolescence : recension des facteurs prédictifs de l'efficacité, *Drogues Santé et Société*, 9, 121. Doi :10.7202/044871ar

⁷ PETERSON, R. (2014) – Meilleures pratiques de prévention des toxicomanies en milieu scolaire, 10.

Concernant les campagnes de prévention, nous recommandons que le gouvernement travaille en partenariat avec les organismes communautaire pour l'élaboration de campagnes de prévention. Plus spécifiquement pour le secteur de la dépendance, nous demandons à ce que l'AQCID prenne part, avec le MSSS, à l'élaboration de la semaine de la prévention en toxicomanie.

Nous recommandons également que le gouvernement accorde une place à l'AQCID au sein du comité de travail du plan d'action interministériel en dépendance afin de s'assurer, notamment, que la prévention des dépendances soit bien prise en considération.

L'IMPORTANCE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

La Loi reconnaît l'importance des organismes communautaires quant à l'apport de ceux-ci à la lutte à la pauvreté. En conséquence, un meilleur soutien financier de la part du gouvernement permettrait de mieux soutenir leur mission de manière autonome. « D'un côté, les budgets consacrés à l'action communautaire sont importants et l'État compte de plus en plus sur la participation des milieux communautaires pour répondre à des besoins sociaux. De l'autre, il établit un cadre légal et institutionnel de plus en plus contraignant pour les milieux communautaires et le financement qu'il offre ne permet pas aux organismes communautaires autonomes de répondre complètement aux besoins qu'ils identifient, selon la logique d'action qui leur est propre. »⁸

N'oublions pas que « pour chaque dollar investi dans le [secteur] communautaire, sept sont économisés au public »⁹. En d'autres mots, les fonds investis par le gouvernement dans le milieu communautaire représentent une économie considérable pour le secteur public. Dans un contexte d'austérité, il devient donc avantageux d'y consacrer les sommes nécessaires. Comme le souligne l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), « la plupart des études montrent que chaque dollar investi dans de bons programmes de

⁸ Julie Depelteau, mai 2013, Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois, revue de la littérature, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 22 - http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Communautaire-_E2_80_93-Revue-de-litt_C3_A9rature-Web2.pdf

⁹ Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03), 2012, Surplus de cadre en santé : Bonnardel a raison, communiqué de presse.

prévention peut permettre aux pouvoirs publics d'économiser jusqu'à 10 dollars par la suite; par conséquent, les dépenses que le gouvernement consacrent à la prévention, au traitement et à la réadaptation ainsi qu'à leur système de contrôle réglementaire doivent être maintenues, même en période d'austérité financière. »¹⁰



En conséquence, un investissement dans les organismes communautaires du réseau de dépendance est réellement un investissement permettant au gouvernement de réelles économies, tant financière que sociale (pensons aux coûts que la problématique de dépendance engendre dans notre système de santé). Par ailleurs, cela contribuera, du même coup, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

C'est pourquoi nous recommandons au ministère de reconnaître l'apport important du milieu communautaire et que le prochain plan d'action assure un soutien financier adéquat de leur mission. Il est inadmissible que certains organismes communautaires de prévention, d'aide et d'entraide, de milieu de vie et de traitement de la dépendance n'aient pas accès à un meilleur soutien financier de la part du gouvernement.

¹⁰ Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale (UNRIC), 5 mars 2014, Rapport 2013 de l'OICS : des experts de l'ONU appellent au renforcement de la prévention de la toxicomanie.

ORIENTATION 2

Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Il y a encore du travail à faire afin de renforcer le filet de sécurité sociale et économique des personnes. La dernière réforme à l'aide sociale, entrée en vigueur en mai 2015, s'inscrit, selon nous, en porte à faux avec cet objectif de renforcer le filet de sécurité sociale.

Dans un processus thérapeutique, la personne doit avoir des facilitateurs lui permettant d'entamer courageusement ce cheminement. D'avoir accès à sa pleine prestation est un facilitateur qui permet aux personnes d'amorcer dans la dignité leur cheminement. Il est primordial de soutenir les personnes ayant le désir de reprendre leur vie en main. Renforcer le filet de sécurité sociale et économique engage donc de s'assurer que les droits des personnes sont respectés. La Commission des droits de la personne et le Protecteur du citoyen vont également en ce sens. Chacun a d'ailleurs interpellé le gouvernement sur ces questions en leur faisant part des inquiétudes envers les plus vulnérables.¹¹⁻¹²

Un autre aspect que nous trouvons important consiste à s'assurer que l'ensemble des acteurs concernés par la problématique en dépendance facilite la transition des personnes à risque d'itinérance lors de la sortie d'un établissement. Ainsi, pour une réinsertion sociale adéquate, la personne doit être en mesure de se trouver un loyer.

En effet, dans le cas d'une personne ayant une problématique de dépendance, il est nécessaire, dans son processus thérapeutique, qu'elle quitte son milieu où elle est afin de s'établir dans un nouvel environnement. Mais pour y parvenir, elle doit avoir les fonds nécessaires pour lui permettre une relocalisation pendant sa thérapie, donc elle doit avoir accès à son chèque plein.

11 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Commentaire sur le projet de règlement modifiant le règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, mars 2015

12 Le protecteur du citoyen, Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles : lettre adressée à monsieur Sam Hamad, 13 mars 2015

Que les personnes soient en traitement ou non, nous recommandons l'amélioration de la capacité financière des personnes à faible revenu ainsi de celle de l'ensemble des prestataires de l'aide de dernier recours afin de les aider à satisfaire leurs besoins essentiels tels que le logement.



ORIENTATION 3

Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Afin d'atteindre la réussite quant à la réinsertion sociale, il faut absolument tenir compte du caractère unique de chaque histoire vécue par les personnes.

Nous croyons important d'améliorer les conditions favorisant l'accès à l'emploi et le maintien en emploi. Il ne faut pas perdre de vue que nous accompagnons une clientèle vulnérable dont chaque individu a son parcours propre. Envisageons de « donner le temps au temps », c'est-à-dire, de reconnaître l'unicité des parcours de vie et entrevoir des retours sur le marché de l'emploi davantage sur le long terme, que sur le court terme. Bref, individualisé en fonction des cas au lieu d'uniformiser un cheminement identique pour tous.

Nous suggérons d'entrevoir des mesures volontaires qui respectent le cheminement thérapeutique de la personne. Pour y parvenir, nous croyons en la nécessité d'avoir un accompagnement structuré et individuel des personnes qui ont une problématique d'intégration à l'emploi. Il faut éviter l'accumulation d'échec que les personnes peuvent vivre, car cela ne peut qu'accentuer la problématique vécue. Cette sensibilité dans le respect du parcours individuel des personnes est d'autant plus nécessaire lorsque celle-ci entreprend une démarche de traitement de sa dépendance. Ceci est garant de la réussite ou non du processus thérapeutique.

Le comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) faisait justement mention dans son avis sur l'aide à l'emploi que le processus d'intégration au marché de l'emploi doit se faire dans un esprit de confiance aux personnes afin de favoriser leur effort volontaire. « Que ce soit à l'aide sociale ou dans tout autre domaine, forcer des personnes à entreprendre des démarches, pour lesquelles elles ne sont pas suffisamment outillées, produits plus souvent qu'autrement un effet de découragement, du fait des échecs que cette façon de faire [l'approche punitive] risque d'entraîner. »¹³

13 CCLPES, 2015, L'emploi pour lutter contre la pauvreté : Les défis à relever. L'aide à l'emploi : pour une intégration durable. Québec, Gouvernement du Québec, p. 49

C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement de ne pas orienter ses mesures d'aide dans un esprit punitif et contraignant, mais davantage axé sur le volontariat des personnes et le respect du cheminement individuel de chaque personne.



ORIENTATION 4

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Certes, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un défi collectif. L'article 11 de la Loi nous amène justement à favoriser l'engagement de l'ensemble de la société afin de permettre la mobilisation des différents acteurs de la société civile.

L'AQCID considère important de s'attaquer de front aux préjugés en vue de parvenir à une réduction de la stigmatisation des personnes et ainsi éliminer les préjugés à leur égard.

Les préjugés véhiculés sont un frein à une réelle intégration des personnes au sein de la société. En conséquence, le gouvernement doit prêcher par l'exemple et toujours demeurer vigilant. Nous croyons que le gouvernement contribue à accentuer les préjugés envers les prestataires d'aide sociale avec le projet de loi 70 visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration à l'emploi. Ce projet renforce la croyance populaire que les personnes en situation de pauvreté ne veulent pas travailler et qu'il faut « les forcer » à retourner sur le marché de l'emploi.

Or, dans le préambule de la Loi, il est clairement écrit que « les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs. »¹⁴ Le gouvernement se doit d'être très vigilant et plutôt mettre l'accent sur cette affirmation du préambule.

Tel que proposé par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous recommandons la mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté ainsi que les préjugés envers les personnes qui la vivent.

¹⁴ Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, préambule de la loi, 5e considération.

ORIENTATION 5

Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

Nous sommes particulièrement préoccupés par les éléments de cohérence et de complémentarité à l'intérieur desquels les différents acteurs doivent faire preuve pour atteindre les objectifs de la Loi.

L'AQCID croit qu'il est important d'atteindre une cohérence des actions à tous les niveaux. Le gouvernement doit ainsi faire preuve de leadership.

Rappelons ici seulement la réforme entrée en vigueur le 1er mai dernier à l'aide sociale. Ce projet de réforme de l'aide sociale entre en contradiction avec le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 dont le MESS est pourtant partenaire dans l'élaboration et son déploiement.

Une personne admise dans un centre de traitement des dépendances et qui ne possède pas de logement en ressortira dans la même situation puisqu'aucun moyen financier ne lui sera accordé pour trouver un logis pendant la thérapie. Le montant de 200\$ octroyé au prestataire est insuffisant pour lui permettre de réintégrer le marché du travail, de retourner aux études, et ce même malgré la gratuité des services. Le risque d'éloigner la clientèle toxicomane des centres de traitement des dépendances est élevé. La crainte de vivre davantage dans la pauvreté mènera à une désaffiliation encore plus grande de ces personnes, en plus de nuire à leur santé et leur bien-être. L'obstacle financier constitue un facteur de risque à l'itinérance.

Le plan d'action interministériel en itinérance stipule que la thérapie est un moment clé pour prévenir l'itinérance ou le risque de s'y retrouver. Il atteste aussi que les moyens doivent être pris pour aider les gens à s'en sortir. L'incohérence est remarquable.

En conséquence, nous recommandons particulièrement de faire en sorte que chaque politique et mesure pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient complémentaires et cohérentes.

Autrement, la présente Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale perdrait toute sa raison d'être.

De plus, afin de nous assurer d'une cohérence en ce qui concerne l'enjeu de la dépendance, nous demandons à ce qu'une place soit accordée à l'AQCID au sein du comité de travail du plan d'action interministériel en dépendance.



CONCLUSION

Nous vous rappelons l'importance de tenir compte des multiples facettes d'une personne et de travailler l'ensemble de ses problématiques. Si l'on veut atténuer les effets de la pauvreté, il faut entrevoir une approche multisectorielle en regroupant le plus grand nombre d'acteurs possibles. Mais d'abord, avoir confiance en la personne elle-même, la première à agir pour s'en sortir.

Nous invitons le gouvernement à être actif, patient et à travailler avec l'ensemble du réseau. L'AQCID est toujours prête à s'impliquer pour aider les personnes les plus vulnérables, et ce, en partenariat avec l'ensemble des ministères.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Orientation 1 – prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes.

Intégration d'un volet « Promotion de la santé et des saines habitudes de vie » dans le prochain plan d'action et l'assurance que, dans l'application, le financement en prévention des dépendances soit garanti pour la réalisation de programme avec les acteurs du milieu, les organismes communautaires.

Élaboration de campagnes de prévention en partenariat avec les organismes communautaires. Plus spécifiquement pour le secteur de la dépendance, nous demandons à ce que l'AQCID prenne part, avec le MSSS, à l'élaboration de la semaine de prévention en toxicomanie.

Participation de l'AQCID au comité de travail du plan d'action interministériel en dépendance afin de s'assurer, notamment, que la prévention des dépendances soit bien prise en considération.

Reconnaissance de l'apport important du milieu communautaire et de l'assurance d'un soutien financier adéquat de leur mission. Il est inadmissible que certains organismes communautaires de prévention, d'aide et d'entraide, de milieu de vie et de traitement de la dépendance n'aient pas accès à un meilleur soutien financier de la part du gouvernement pour leur mission.

Orientation 2 – renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Amélioration de la capacité financière des personnes à faible revenu ainsi de celle de l'ensemble des prestataires d'aide sociale, quelles soient en traitement ou non, afin de les aider à satisfaire leurs besoins essentiels tels que le logement.

Orientation 3 – favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Élaboration de mesures d'aide axées sur le volontariat des personnes et le respect du cheminement individuel de chaque personne au lieu de les orienter dans un esprit punitif et contraignant.

Orientation 4 – favoriser l'engagement de l'ensemble de la société

Mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté ainsi que les préjugés envers les personnes qui la vivent.

Orientation 5 – assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions.

Complémentarité et cohérence de chaque politique et mesure pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Participation de l'AQCID au comité de travail du plan interministériel en dépendance afin que le réseau communautaire en dépendance y soit représenté.

Aux Trois Mâts - Carrefour Unité - Centre Accalmie - Centre Adrienne-Roy Shawinigan - Centre d'intervention le Rond Point - Centre Rayon du soleil - Entraide - La Maison du Soleil Levant de Rouyn-Noranda - Maison de Sobriété de Trois-Rivières inc. - Maison Réso de la Mauricie Inc - Ressource Génésis de Charlevoix - Unité Domrémy de Baie-Comeau - Unité Domrémy de Causapsca - Unité Domrémy de Chandler - Unité Domrémy de Clermont - Unité Domrémy de La Sarre - Unité Domrémy de Mont-Joli - Unité Domrémy de Plessisville inc. - Unité Domrémy de Rivière-du-loup - Unité Domrémy de Rimouski - Unité Domrémy de St-Pascal Inc. - Unité Domrémy de Val D'Or Inc. - Unité Domrémy de Windsor - Unité Point de Départ - Actions Dépendances - Action Toxicomanie Bois-Francs - Cellule Jeunes et familles de Brome-Missisquoi - Centre L'étape du bassin de Maskinongé - Élixir - Groupe Harmonie - GRIP Montréal - L'Arc-en-ciel, prévention des dépendances - La Maison de Jonathan - La Relance Nicolet-Bécancour - Le Réseau Communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes - Liberté De Choisir Inc - Plein Milieu - Regroupement en toxicomanie Prisme - Spectre de rue - BonSecours inc. - Carrefour de l'Espoir - Carrefour le Point tournant inc. - Centre CASA - Centre Corps âme et esprit - Centre de traitement des dépendances Le Rucher - Centre Domrémy des Appalaches - Centre Rayon du soleil - Hébergement - Centre régional ADH le Tremplin - Centre sur l'Autre-Rive - Dianova Canada Inc. - Havre du Fjord - L'Arrimage - L'Aube de la paix (1993) inc. - L'Escalier Notre-Dame - La Croisée des chemins - La Maison Carignan - La Maison d'hébergement Le Séjour inc. - La Maison du Pharillon - La Maison Jean Lapointe - La Maisonnée Paulette Guinois - La Montée - La Vigile - Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix - Le Domaine de la Sobriété - Les maisons Péladeau - Maison Raymonde-Chopin-Péladeau - Les maisons Péladeau - Pavillon Pierre-Péladeau - Maison d'entraide l'Arc-en-ciel - Maison d'aide Villa St-Léonard de Portneuf - Maison de Job - Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska - Maison de Transition de la Batisca - Maison Face à l'avenir - Maison l'Alcôve inc. - Maison L'Ancrage - Armée du Salut - Centre Booth - Maison l'Exode - Pavillon Alpha - Maison l'Exode - Pavillon André-Dumont - Maison l'Exode - Pavillon Émilie-Gamelin - Maison La Margelle - Maison Lyse-Beauchamp - Maison Nouvelle Vie - Pavillon Alternatif - Pavillon de l'Assuétude - Saint-Guillaume - Pavillon de l'Assuétude - Shawinigan - Pavillon l'Essence Ciel - Pavillons du Nouveau Point de Vue - Point de Rencontre - Résidence Le Portail - Résidences Mission Bon Accueil (R.B.A.) - Sentier du Nouveau Jour - Un Foyer pour Toi - Villa de la Paix, Centre de Rétablissement en dépendances - Villa Ignatia Inc. - Vision d'Espoir de Sobriété - Centre NuHab - Andy's House Treatment Centre

Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)
840 Raoul-Jobin, suite 203
Québec (Québec) G1N 1S7
T 418 682.0051 | F 418 682.0774

aqcid.com

[facebook/aqcidependance](https://facebook.com/aqcidependance)
[@aqcidependance](https://twitter.com/aqcidependance)



AQCID
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES CENTRES D'INTERVENTION
EN DÉPENDANCE